

RAPPEL REGLEMENTAIRE - ACCESSION et RETROGRADATION N3 -

Le Championnat N3 est une compétition nationale et donc pour cette compétition « Gérée par les ligues » seul le **règlement fédéral du N3 s'applique**. (Extrait ci-dessous des textes applicables au N3)

Rétrogradation en Régional 1

Les trois* dernières équipes du classement à l'issue de la saison sont reléguées en Régional 1 de leur Ligue. –

Un club refusant avant le 30 juin sa participation en national 3 alors qu'il s'y était maintenu sportivement est rétrogradé. - Une équipe rétrogradant ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci s'y maintenait. - Le groupe comptant plus d'équipes que les 14, voit le nombre de relégués augmenté d'autant conformément à l'article 1-1 et 1-2 du présent règlement.

* Les descentes de NATIONAL 3 en R1 peuvent être augmentées en fonction du nombre de d'équipes reléguées du NATIONAL 2 en NATIONAL 3 ou tout cas de figure augmentant le nombre de relégations.

TABLEAU RECAPITULATIF : exemples

Descentes de NATIONAL 2	Montée de NATIONAL 3	Différence à résorber
1	1	0
2	1	1 descente supplémentaire de NATIONAL 3 vers R1
3	1	2 descentes supplémentaires de NATIONAL 3 vers R1

Le NATIONAL 3 est composé de 168 clubs, répartis en 12 groupes régionaux de 14 clubs (y compris le groupe Méditerranée/Corse).

1) Les 168 équipes sont réparties par territoire d'appartenance à leur Ligue régionale sont :

- a. Les douze équipes rétrogradant du NATIONAL 2, classées la saison précédente aux 3 dernières places des quatre groupes de cette compétition.
- b. Les cent-vingt équipes classées jusqu'à la 11ème place incluse des douze groupes de NATIONAL 3, à l'exception des 12 équipes accédantes.*
- c. Les trente-six équipes, éligibles à la montée, à **raison de 3 accessions par Ligue selon des modalités définies ci-après**. **Celles-ci ne peuvent être que des équipes premières ou premières équipes réserves uniquement de clubs évoluant la saison suivante en Ligue 1, Ligue 2 ou National 1.**

Les équipes doivent disposer pleinement d'une installation classée par la FFF en niveau 4 ou 4sye minimum à la date butoir du 30 juin.

Un club ne disposant pas d'une telle installation n'est pas éligible à l'accession en National 3.

Exemple : un club est classé 2° de son groupe et ne possède pas de terrain classé cat 4 c'est le 2° de l'autre groupe qui accède.

Nota : Un club n'ayant pas d'installation classé cat 4 peut très bien s'entendre avec une collectivité voisine disposant d'un terrain cat.4 pour utiliser cette installation classée dans ce cas il doit fournir l'autorisation de la collectivité propriétaire mettant ses installations a disposition pour l'ensemble de la saison.

Mais aucune dérogation en termes de délai pour classer le terrain en catégorie 4 ne sera accordée.

Accession N3

Le classement des championnats R1 (Détermination dans chaque poule des équipes classées de 1 à 14 se fait selon les critères LBF.

- Priorité Eq 1 sur 2.
- Classement particulier aux points (Résultat entre les équipes à égalité)
- ... ;

Accession en N3 Cas de 2 groupes de Régional 1

Les trois accédants sont :

- a) Les deux premières accessions sont déterminées comme suit : Les équipes, éligibles à la montée en National 3, ayant obtenu le meilleur classement dans leurs groupes respectifs de Régional 1 au terme de la saison précédente (Si le 1° ne peut accéder, le 2° de ce groupe accède puis 3° de ce groupe...Soit une montée par groupe à minima).
- b) La troisième accession est déterminée comme suit :

L'équipe, éligible à la montée en National 3 (en dehors des 2 équipes précitées au point a) ayant obtenu le meilleur classement dans sa poule de Championnat Régional 1 au terme de la saison précédente.

(Priorité équipe classée 2° sur équipe classée 3° de l'autre groupe...)

Au besoin pour départager deux équipes ayant terminé à la même place au classement de leur poule respective de Régional, **c'est l'équipe ayant obtenu le meilleur classement établi selon les critères ci-après qui accède :**

- **1. Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris l'équipe accédant directement (à l'exclusion des équipes réserves ne pouvant accéder au National 3).**
- 2. En cas d'égalité de points entre les clubs à départager, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés (y compris les buts comptabilisés à la suite d'un forfait ou d'un match perdu par pénalité) lors des matchs visés au point 1 ci-dessus.
- 3. En cas d'égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors des matchs visés au point 1 ci-dessus.
- 4. En cas d'égalité, un tirage au sort départage les deux clubs.

Nota : Si Le N3 est déficitaire (Exemple aucune descente de N2 en N3) il est complété par repêchage dans l'ordre du classement du N3

Exemple simulation au 22/02/2020

Poule A		Poule B								
RÉSULTATS	AGENDA	CLASSEMENT	CALENDRIER							
Équipe	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Pl	Dif
1 MILIZAC ST PIERRE	32	14	10	2	2	0	27	14	0	13
2 LA MONTAGNE US	32	16	10	2	4	0	25	16	0	9
3 ST RENAN EA	21	16	9	4	3	0	33	19	0	14
4 LOUDEAC O.S.C.	20	16	7	4	5	0	22	21	0	1
5 VANNES OC 2	24	16	7	3	6	0	29	21	0	8
6 CONCARNEAU US 2	24	16	7	3	6	0	29	27	0	2
7 CHATEAULIN F.C.	22	16	6	4	6	0	23	25	0	-2
8 GUIPAVAS GAS REUN	22	16	6	4	6	0	17	19	0	-2
9 PLABENNED ST 2	22	16	7	1	8	0	33	38	0	-5
10 SENE F.C.	18	15	3	6	6	0	17	23	0	-6
11 PONTIVY GS 2	18	15	4	3	8	0	29	36	0	-7
12 PLUVIGNER KER	18	15	4	3	8	0	16	28	0	-12
13 LORIENT CEP	14	16	4	2	10	0	22	30	0	-8
14 DOUARNENEZ BM	13	15	4	1	10	0	23	29	0	-5

Poule B										
RÉSULTATS	AGENDA	CLASSEMENT	CALENDRIER							
Équipe	Pts	J	G	N	P	F	BP	BC	Pl	Dif
1 ST BRIEUC STADE 2	32	16	10	3	3	0	31	16	0	15
2 LAMBALLE FC	29	15	9	5	2	0	33	13	0	20
3 QUERRAY US	29	16	9	2	5	0	32	21	0	11
4 GUIPRY MESSAC FC	28	16	9	4	4	0	28	23	0	5
5 VITRE AS 2	28	16	9	1	6	0	25	25	0	0
6 ST MALO US 2	23	16	6	5	5	0	24	18	0	6
7 DINAN LEHON FC 2	23	16	7	2	7	0	25	23	0	2
8 LE RHIEU SC	23	16	6	5	5	0	18	22	0	-4
9 CESSON OC	22	16	5	7	4	0	25	15	0	10
10 VIGNOH HEDÉ GU	17	16	3	8	5	0	13	16	0	-3
11 BRETIL TALENSAC FC	16	16	5	1	10	0	21	41	0	-20
12 REDON ATLANT VILAINE	16	16	4	3	9	0	26	25	0	1
13 LANGUEUX US	12	15	3	3	9	0	18	35	0	-17
14 PLANCOT ARGUENON	9	16	2	3	11	0	14	40	0	-26

Accède N3 : MILIZAC (Gr A) et LAMBALLE FC (Gr B) – (ST BRIEUC ne peut à ce jour accéder)
La 3° accession est choisie parmi les 2° donc : LA MONTAGNE puisque L'autre 2° a déjà accéder

Si St Briec accède en N1
Accède N3 : MILIZAC et ST BRIEUC 2
Et pour la 3° place le meilleur 2° en faisant Mini championnat des 5 meilleures équipes selon point 1 en jaune ci-dessus

Si vous avez des interrogations sur application de ce texte n'hésitez pas à poser vos questions par mail à la Ligue de Bretagne : Competitions@footbretagne.fff.fr.